

Restrictions quantitatives

Les deux gouvernements se sont également entendus pour éliminer un certain nombre de restrictions quantitatives. Ils maintiendront les règles de base de l'Accord général qui régissent les restrictions à l'importation ou à l'exportation. Les restrictions quantitatives existantes seront éliminées, soit immédiatement, soit selon un calendrier déterminé; sinon, elles seront protégées par une clause d'antériorité. Parmi celles qui seront éliminées, mentionnons l'embargo canadien sur les automobiles et sur les avions d'occasion de même que l'embargo américain sur le matériel de loterie. Le Canada conservera le droit de contrôler les exportations de billes de bois tandis que les États-Unis maintiendront les restrictions prévues dans le *Jones Act* concernant le transport maritime.

Marchés publics

Au cours des négociations, le Canada s'est grandement intéressé à l'élimination des pratiques préférentielles et des autres moyens auxquels ont recours les gouvernements pour donner aux fournisseurs nationaux un avantage dans l'obtention des contrats gouvernementaux. Les deux gouvernements se sont entendus sur une approche à triple volet visant à libéraliser les marchés publics. Avec le temps, cela devrait permettre aux fournisseurs canadiens et américains de se livrer concurrence pour l'obtention de la plupart des contrats gouvernementaux. Les parties ont convenu:

- de s'inspirer de l'Accord du GATT relatif aux marchés publics et de l'améliorer aux fins de leur commerce bilatéral;
- d'oeuvrer ensemble en vue d'élargir la portée et d'améliorer les procédures de cet accord dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round; et
- de négocier de nouvelles améliorations à l'accord bilatéral une fois terminées les négociations multilatérales. L'ouverture des marchés publics américains constituera un gain important pour les producteurs canadiens à la recherche de nouveaux débouchés; elle stimulera l'investissement et la rationalisation qui leur permettront de réaliser des économies d'échelle et de se spécialiser.